

BIBLIOTHÈQUE DES TERRITOIRES

Vulnérabilités résidentielles



dirigé par
Florence Bouillon
Agnès Deboulet
Pascale Dietrich-Ragon
Yankel Fijalkow

VULNÉRABILITÉS RÉSIDENTIELLES

La collection *Bibliothèque des territoires*
est dirigée par Jean Viard

Cette publication a bénéficié du soutien financier
de l'UMR LAVUE (7218 CNRS), de l'Institut national d'études
démographiques (INED), du réseau Recherche habitat-logement (Rehal).

© Éditions de l'Aube, 2019
www.editionsdelaube.com

ISBN 978-2-8159-3401-5

Vulnérabilités résidentielles

dirigé par

Florence Bouillon

Agnès Deboulet

Pascale Dietrich-Ragon

Yankel Fijalkow

éditions de l'aube

*Cet ouvrage est dédié à toutes les victimes
de l'effondrement des immeubles de la rue d'Aubagne
à Marseille le 5 novembre 2018, et à toutes celles et
à tous ceux qui se mobilisent depuis lors pour venir
en aide aux survivant.e.s et réclamer justice.*

Penser les vulnérabilités résidentielles

Florence Bouillon, Agnès Deboulet, Pascale Dietrich-Ragon, Yankel Fijalkow¹

Dans de nombreux pays du monde, la question du logement se pose aujourd'hui avec acuité. Au Nord, les déséquilibres des marchés immobiliers amènent à une surproduction chronique de logements à destination des catégories aisées et à une faiblesse structurelle de la production de logements à bas prix, en particulier dans le secteur locatif (Marcuse & Van Kempen, 2000). Selon le rapport sur le mal-logement en Europe de la Fondation Abbé-Pierre, la « privation de domicile » a augmenté de 169 % en Angleterre entre 2010 et 2017, de 150 % en Allemagne entre 2014 et 2016, seule la Finlande affichant un taux de croissance négatif lié à sa politique du « logement d'abord ». En France, la crise du logement présente des visages variés : réapparition des bidonvilles aux marges des villes (Aguilera, 2017), développement de l'insalubrité (Fijalkow, 2013 ; Dietrich-Ragon, 2011), multiplication des squats (Bouillon, 2009), saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence (Gardella, 2016), allongement des files d'attente pour l'obtention d'un logement social (Dietrich-Ragon, 2013b), effort financier accru des ménages les plus pauvres (Bugeja-Bloch, 2013)... Les catégories d'action publique et les modes de désignation ont également évolué, comme en témoigne la multiplicité des appellations relatives au phénomène du mal-logement (logement indigne, indécent, sans-abrisme, etc.) et des procédures qui s'y rattachent (Fijalkow & Maresca, 2019) (voir encadré 1).

Dans les pays des Suds, le logement non réglementaire s'est intensément développé sans que la part de l'habitat dégradé en centre-ville ou en proche périphérie ne régresse (Dureau et al. 2001 ; Saglio-Yatzimirsky & Landy, 2015). Cette thématique a d'ailleurs été centrale lors de la

1. Les auteurs et leurs affiliations institutionnelles sont présentés p. 233.

conférence Habitat III qui s'est tenue à Quito en 2016. La population habitant dans les *slums*, ou «bidonvilles», qu'il est préférable de qualifier de quartiers précaires (Deboulet, 2016), représente, selon ONU-Habitat, près de 900 millions d'habitants. Selon la même agence, d'ici 2030, quelque 3 milliards de personnes, soit près de 40 % de la population mondiale, seront privées d'un logement convenable et de l'accès à des infrastructures et des services de base (ONU-Habitat, 2018).

Pour analyser la complexification et l'intensification des difficultés relatives à l'accès au logement, mais aussi les tensions sur le marché résidentiel dans des villes soumises à de fortes transformations, un atelier de réflexion s'est constitué en 2012 au sein du Rehal (réseau français «Recherche habitat-logement»). Coordonné par Florence Bouillon, Agnès Deboulet, Pascale Dietrich-Ragon et Yankel Fijalkow, il s'est attaché à décrire les phénomènes observés en se saisissant de la notion de «vulnérabilité». Durant quatre ans, cet atelier a réuni une vingtaine de chercheurs au cours de journées d'étude thématiques dans l'objectif notamment de croiser des enquêtes conduites dans les pays des hémisphères nord et sud. Les contributions proposées dans cet ouvrage sont issues de ce travail et complètent des travaux publiés dans la revue *Métropolitiques* en 2015 (Bouillon, Deboulet, Dietrich-Ragon et al., 2015).

Après avoir cerné les différentes approches qui ont guidé jusqu'alors l'appréhension de la question du mal-logement et de la précarité résidentielle, nous justifierons l'intérêt de la notion de «vulnérabilité», initialement mobilisée dans les pays anglo-saxons pour désigner l'exposition aux risques naturels et aux changements climatiques, à l'échelle de la ville comme du logement (Thomas, 2008), et surtout utilisée aujourd'hui dans la littérature savante et la presse pour caractériser les risques urbains et sanitaires associés au dérèglement climatique.

*Encadré 1. L'évolution des désignations :
de l'habitat insalubre à la vulnérabilité résidentielle*

L'évolution des formes de désignation du mal-logement exprime les changements de conception au sein des instances publiques en charge des politiques de l'habitat. Au XIX^e siècle, la notion d'insalubrité des logements a permis de rationaliser l'action publique contre les taudis, dans une visée préventive soucieuse de santé publique. Ce fut en France le rôle des lois de 1850 sur les logements insalubres et de 1902 sur la santé publique. Après-guerre, les normes de l'État constructeur se sont

imposées, notamment grâce au logement social, qui est devenu le modèle du « logement confortable », aboutissant à des opérations de rénovation des centres anciens traités par la rénovation urbaine (textes de 1958) et à l'éradication des bidonvilles (texte de 1964). Au milieu des années 1990, la notion de mal-logement réapparaît dans le milieu associatif en intégrant notamment les différentes formes de sans-abrisme (Fondation Abbé-Pierre). Au début des années 2000, la Commission européenne inscrit l'élimination de l'habitat indigne dans la formulation de son premier Plan national d'action pour l'inclusion (PNAI) 2001-2003 (CNLE, 2003). Pour répondre à ces desseins, Eurostat construit un indicateur de *housing deprivation*, en organisant, avec un succès inégal, la collecte de données sur un large spectre de caractéristiques d'inconfort dans les locaux à usage d'habitation. En France, la qualification d'indignité apparaît en 2002 pour dénoncer « le manque d'entretien du bâti, l'extrême pauvreté et la vulnérabilité de certaines personnes, parfois soumises à une véritable exploitation humaine » (MCTRCT, 2002 ; MES, 2002). Bien que sans portée juridique réelle, elle vient supplanter dans le discours des acteurs locaux et des travailleurs sociaux les catégories classiques de « l'insalubrité ». Cet appel à la « dignité » évoque les droits de l'homme et le principe d'une égale condition humaine acquis depuis la Révolution française, mais il traduit dans les faits un État aussi impuissant que compassionnel, pressé de céder aux collectivités locales et aux juges le traitement de situations de plus en plus individualisées (Fijalkow & Maresca, 2019). En même temps, le parc immobilier est entraîné, au nom du développement durable et de la performance thermique, dans une course aux labels de confort établis par des associations professionnelles privées (Fijalkow, 2018).

Les différentes approches du mal-logement et de la précarité résidentielle

En schématisant, trois types d'approches peuvent être identifiés parmi les recherches menées jusqu'à présent sur la question du mal-logement au Nord comme au Sud. Un premier courant pointe les rapports de domination, d'exploitation et les mécanismes de « tri urbain » à l'origine de ces situations. Un second s'intéresse plus spécifiquement aux politiques publiques et à leurs effets sur les populations et les structures urbaines. Enfin, un troisième met plutôt l'accent sur les parcours, les ruptures biographiques et les « handicaps » des individus.

Les analyses structurelles : rapports d'exploitation et ségrégation urbaine

L'intérêt pour les inégalités structurelles qui conduisent au développement de l'exclusion du logement et au mal-logement est ancien. Dès le XIX^e siècle, Engels affirme que l'insalubrité est intrinsèque à l'organisation de la société capitaliste et à l'oppression de la classe ouvrière :

La crise du logement – à laquelle la presse de nos jours porte une si grande attention – ne réside pas dans le fait universel que la classe ouvrière est mal logée, et vit dans des logis surpeuplés et malsains. *Cette* crise du logement-là n'est pas une particularité du moment présent ; elle n'est pas même un de ces maux qui soit propre au prolétariat moderne, et le distinguerait de toutes les classes opprimées qui l'ont précédée ; bien au contraire, toutes les classes opprimées de tous les temps en ont été à peu près également touchées. Pour mettre fin à *cette* crise du logement, il n'y a qu'un moyen : éliminer purement et simplement l'exploitation et l'oppression de la classe laborieuse par la classe dominante. (Engels, 1957 [1887] : 21-22)

Selon Engels, les mécanismes menant à la crise du logement sont les suivants : envolée des prix du foncier qui incite à démolir les habitations ouvrières pour y construire des locaux commerciaux et des bâtiments publics, et qui pousse à la spéculation ; enjeux politiques et collusion entre les propriétaires et les élus qui freinent ces derniers dans la prise de mesures contre les propriétaires d'habitations insalubres ; misère liée aux crises cycliques indissociables de l'économie capitaliste et à la concurrence, qui conduit les propriétaires à tirer le plus grand profit de leur bien.

Dans la continuité de ce type d'analyses, d'autres auteurs soulignent les liens entre mal-logement et rapports de domination. Par exemple, Bruno Duriez (1979) montre, au sujet des courées¹ du Nord de l'après-guerre, que cet habitat insalubre a permis en une vingtaine d'années la venue d'une population étrangère qui trouve à s'employer dans l'industrie textile pour des niveaux de salaires trop faibles pour permettre l'accès aux HLM. Cet argument de la classe surnuméraire « réserve » de main-d'œuvre et non logée par le marché immobilier privé ou par le secteur social a été récurrente aussi aux Suds, en

1. La courée est le nom que l'on donne, dans le nord de la France, aux habitations typiques des quartiers industriels.

particulier en Amérique latine dans les années 1970. Selon ces travaux, l'exploitation de cette main-d'œuvre a permis, voire nécessité, le maintien d'un habitat de seconde catégorie, souvent dangereux, qu'aucune intervention publique n'est venue éradiquer tant qu'il a été considéré comme utile.

Se focalisant davantage sur le fonctionnement du marché immobilier, d'autres travaux soulignent que l'*ordre* résidentiel est, sous bien des aspects, le reflet de l'*ordre* social et que les rapports de force déterminent la position résidentielle des individus. Dans les premiers temps de la sociologie urbaine, les chercheurs de l'école de Chicago ont ainsi envisagé la mobilité résidentielle comme la traduction du parcours social des individus, et ont mis en évidence les mécanismes de « tri urbain » à l'œuvre dans la ville à travers des processus « d'invasion-succession » (Burgess, 1925 ; Park, 1916). Dans cette conception, l'importance des atouts sociaux détenus conditionne le type de logement auquel les individus peuvent accéder et leur place dans l'espace physique. Remarquons que si l'analyse des inégalités de logement en lien avec les différentes dotations des groupes sociaux en matière de capitaux est pertinente dans les pays du Nord, elle trouve toutefois ses limites dans les contextes des villes en développement très rapide, dont l'immense majorité se situent aux Suds (avec des taux de croissance des métropoles asiatiques et africaines situés entre 4 et 10 % par an). Dans ce contexte de rattrapage de l'urbanisation, voire d'urbanisation de la pauvreté, l'habitat édifié selon les standards légaux et doté de services adéquats constitue une exception.

D'autres analyses s'intéressent plus précisément aux pratiques d'exploitation. Elles pointent le rôle des acteurs du marché immobilier dans un environnement économique global où le taux du rendement du capital est en général supérieur au taux de croissance, du fait de la forte valorisation des biens patrimoniaux (Piketty, 2013). Elles soulignent les discriminations à l'œuvre, que ce soit dans le secteur privé (Bonnet, Safi, Lalé et al., 2011) ou social (Bourgeois, 2013 ; Simon & Kirszbaum, 2001 ; Pan Ké Shon & Scodellaro, 2011 ; Sala Pala, 2013 ; Verdugo, 2011) et, d'une façon générale, le caractère asymétrique des rapports locatifs, les marchands de sommeil constituant la figure paroxystique de la logique de rentabilisation des biens (Lees, 2014 ; Goyer, 2017).

La critique des politiques publiques

Parallèlement à ces analyses, tout un champ de recherche se focalise sur les politiques publiques et leurs effets. En France, la critique porte en premier lieu sur l'inadaptation de l'offre de logements, en particulier le manque de logements sociaux et « très sociaux » (Ballain & Maurel, 2002), qui exclut les moins dotés économiquement. Elle pointe également le manque d'ambition de l'action publique :

L'action publique dans le domaine du logement a, depuis plusieurs années, réduit considérablement son ambition ; elle ne prétend plus réguler ou administrer, elle « accompagne socialement », quand elle ne se contente pas de faciliter le fonctionnement des marchés. (Vanoni & Robert, 2007 : 10)

Cet État facilitateur plutôt qu'acteur volontaire de la transformation des marchés répond à la « société de la demande » et à des « droits créances », comme en témoignent les dispositifs en faveur du droit au logement (Lévy-Vroelant, 2016). L'application de la loi sur le Droit au logement opposable de 2007 montre que l'État apparaît de façon plurielle, à travers les instances d'attribution des droits émanant de l'État local (Weill, 2017), des collectivités locales, des entités professionnelles et des relais associatifs exerçant souvent un rôle de *street level bureaucracy* (Lipsky, 2010). Mais il peine à remplir ses missions en ce qui concerne l'accès au logement, comme le démontrent en particulier les nombreux travaux portant sur les insuffisances du logement social (Raad, 2017).

La politique faisant de la propriété l'objectif ultime est également incriminée. Celle-ci laisse sur le bord du chemin les populations les plus précaires et fragilise une partie des catégories populaires, qui, en France, se trouvent reléguées dans un périurbain de plus en plus lointain, et exposées au surendettement (Lambert, 2015 ; Le Garrec, 2010 ; Rougé, 2018) ainsi qu'aux formes d'habitat les plus instables et disqualifiées – squats, bidonvilles, camping à l'année (Bouillon & Dietrich-Ragon, 2012 ; Torres Pérez & Monsell Liern, 2018 ; Véniat, 2018 ; Lion, 2018).

On retrouve de telles critiques dans les pays des Suds, qui ont souvent renoncé à une politique de logement social au profit d'une politique d'accès aidé à la propriété, notamment en Amérique latine.

Au Brésil, en Équateur ou au Mexique, en Égypte ou au Maroc, cette politique bénéficie aux classes moyennes solvables, mais la monétarisation de l'économie ainsi que l'individualisation qui en découlent sont dénoncées (Quentin, 2016), sans parler des conséquences environnementales d'une urbanisation « décrochée de la ville », produite en l'absence d'une maîtrise d'ouvrage publique organisée qui se trouve en difficulté pour réduire l'étalement urbain. D'une façon générale, la tendance est partout à une réorientation en partie néo-libérale des politiques du logement par l'État, qui se traduit par le renforcement d'outils d'intervention indirecte (via notamment la fiscalité), et des configurations instables d'acteurs privés, publics et parapublics ainsi que des dispositifs managériaux de gestion des objectifs.

Par ailleurs, les politiques urbaines (rénovation, opérations de démolition-reconstruction...) participent au tri des populations et peuvent avoir des effets pervers : si elles aident certains groupes sociaux, elles en excluent d'autres. D'une façon générale, l'éviction ou l'expulsion des occupants de leur habitat est à l'origine d'une vulnérabilisation de ces derniers (Aguilera, Bouillon & Lamotte, 2018), comme le montrent les cas des occupations foncières et des bidonvilles en Espagne ou dans la plupart des grandes métropoles (Aguilera, 2017 ; Deboulet, 2012, 2016 ; Thiéry, 2014), des expulsions de squats (Bouillon, 2009 ; *id.*, 2010) ou des politiques d'éviction associées à la rénovation urbaine (Deboulet & Lafaye, 2018 ; Habouzit, 2017b). Le Grand Londres marque un pas de plus dans cette politique de fragilisation des vulnérables en développant des « expulsions chroniques » de mères célibataires et d'autres catégories « indésirables », avec des propositions de relogement à plusieurs centaines de kilomètres (Watt, 2018). Dans un registre assez proche, la transformation des foyers de travailleurs migrants en résidences sociales participe de cette logique (Béguin, 2011). Si les relogés viennent dorénavant de tous les horizons, y compris du non-logement, l'affaiblissement des solidarités dans ces lieux est symptomatique d'un traitement bureaucratique qui a brisé les dynamiques et les espaces collectifs, où « chacun porte sa honte de pauvre, seul » (Zappi, 2016). La vulnérabilité, ici, n'est plus liée à l'absence de toit, mais à la dilution des liens sociaux et communautaires qui font aussi la trame résidentielle.

Un autre ensemble de critiques porte plus spécifiquement sur les politiques destinées aux sans-domicile. Le secteur de l'hébergement institutionnel est pointé du doigt en raison de son rôle dans la précarisation

des populations¹ (Bruneteaux, 2006) et du « tri » qu'il met en œuvre, les plus précaires étant relégués dans les structures les moins favorables (Soulié, 1997). Les travaux sur les sans-abri soulignent aussi que, parallèlement à une politique d'assistance, les pouvoirs publics mènent une action répressive à destination de ceux qui occupent l'espace public. Ces derniers sont chassés des espaces qu'ils ont investis et mis dans l'injonction d'accepter des propositions d'hébergement, même si elles sont insatisfaisantes (Lion, 2015).

Si, donc, les approches critiques à l'égard des politiques du logement ne manquent pas, soulignons que, selon d'autres analyses, le problème trouverait également ses racines dans les manquements de certaines politiques publiques sectorielles extérieures au champ de l'habitat. De nombreuses personnes se retrouvent en effet sans domicile ou mal logées faute d'une prise en charge dans des structures spécifiques. Par exemple, en France, les dispositifs d'accueil destinés aux migrants étant saturés, ces derniers sont contraints de se tourner vers les structures d'aide aux sans-abri ou vers des solutions à la marge (hébergement chez les tiers, habitations de fortune, squats...) (Bouillon, 2003 ; Bouillon & Müller, 2009). C'est également le cas pour ceux auxquels il est refusé un titre de séjour et qui ne peuvent donc se loger légalement (Dahdah, Audren & Bouillon, 2018)². De même, la diminution du nombre de lits dans les hôpitaux psychiatriques n'est pas étrangère à l'augmentation du nombre de sans-domicile, tandis que ceux qui ont des pathologies chroniques échouent temporairement dans des Lits halte soin santé (LHSS). Enfin, la précarité sur le marché immobilier est à mettre en parallèle avec celle qui se développe dans le secteur de l'emploi. Il est frappant que, dans les métropoles comme Paris, les mal-logés et les sans-domicile occupent souvent des emplois précaires et mal rémunérés (Dietrich-Ragon & Remillon, 2016).

1. Dans certains centres d'hébergement d'urgence, l'hygiène est déplorable, le repos est impossible, et les individus sont renvoyés régulièrement à la rue et « ballotés » de structure en structure. Épuisés, ils sont mis dans l'incapacité de s'en sortir (Pichon, 2007).

2. En France, l'augmentation de la part des migrants parmi les sans-domicile témoigne du durcissement de la politique migratoire : entre 2001 et 2012, la part d'étrangers parmi cette population est passée de 38 % à 53 % (Yaouancq, Lebrère, Marpsat et al., 2013). À titre de comparaison, selon l'INSEE, entre la fin des années 1990 et 2013, la part des étrangers a légèrement augmenté, de 5,5 % à 6,2 %.

Les analyses selon les parcours et les ruptures biographiques

Si les causes du mal-logement sont donc en grande partie structurelles et politiques, elles ne doivent pas masquer les parcours spécifiques des populations qui en sont victimes. En France, ces dernières appartiennent dans leur grande majorité aux catégories populaires. Faiblement diplômées, elles sont dès lors particulièrement exposées au chômage et au travail peu qualifié ou précaire. D'autre part, ces personnes sont fréquemment issues de l'immigration, d'où une plus forte exposition aux discriminations. Des recherches soulignent aussi que l'exclusion du logement tient à certains événements biographiques, comme les migrations (Dietrich-Ragon, 2017), la perte d'emploi (Brousse, 2006), les difficultés durant l'enfance (Firdion, 2006 ; Frechon & Marpsat, 2016) ou encore les problèmes de santé (Peretti-Watel, 2006). La rupture des liens sociaux, en particulier familiaux, constitue également un leitmotiv dans les parcours (Firdion & Marpsat, 2014 ; Dietrich-Ragon, 2015). En France, en 2012, 23 % des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile nés en France avaient été placés dans leur enfance, alors que cette proportion était seulement de l'ordre de 2 à 3 % dans la population générale (Frechon & Marpsat, 2016). Les séparations comme les violences conjugales peuvent aussi impliquer une perte du logement pour l'un des conjoints, voire pour les enfants. Les contextes politiques et économiques fragilisent donc ceux qui se trouvent aux prises avec des difficultés personnelles.

L'exposition au mal-logement et à la précarité résidentielle relève ainsi de rapports sociaux inégalitaires. Elle trouve ses racines dans la situation des marchés immobiliers et de l'emploi, dans les politiques urbaines, ainsi que dans la législation relative à l'immigration et au droit d'asile. Ces données structurelles vont s'incarner dans des parcours individuels qui exposent inégalement les individus à cette fragilité résidentielle en fonction de leurs ressources présentes et de leurs trajectoires socio-résidentielles. Selon nous, le concept de vulnérabilité résidentielle permet de faire le lien entre ces diverses approches.

Le concept de vulnérabilité résidentielle : un pont entre les approches structurelles, politiques et biographiques

L'ambition de ce livre est d'analyser les problèmes de logement contemporains au prisme du concept original de « vulnérabilité résidentielle ». La notion de vulnérabilité, apparue dans les sciences biomédicales et environnementales dans les années 1970 (Thomas, 2008), a peu à peu gagné tous les domaines de la société dans les années 2000, dont les sciences sociales (Clément & Bolduc, 2004 ; Brodiez-Dolino, 2016). Si elle fait l'objet de vives critiques, qui portent à la fois sur son imprécision¹ et sur son caractère supposément conservateur (Thomas, 2008)², nous considérons qu'appliquée au champ du logement, elle revêt au contraire une forte dimension heuristique : malléable et englobant une multiplicité de situations, elle permet de rendre compte d'un contexte urbain qui vulnérabilise les individus tout en tenant compte de leurs particularités individuelles. Dans le champ des études sur la pauvreté, le terme « vulnérable » est surtout utilisé depuis que les institutions internationales ont tenté de prévenir la paupérisation de catégories nouvellement touchées par les politiques d'ajustement structurel en leur attribuant une capacité à encaisser les chocs. « La vulnérabilité, ce n'est pas tant le fait d'être pauvre que le fait d'avoir beaucoup de chances, si on échappe à la pauvreté, d'y retomber rapidement » (Lautier, 2013 : 57)³.

1. « Conceptuellement, la notion est en effet floue, labile et équivoque. [...] Dans l'espace des sciences sociales et du domaine scientifique, tout comme dans l'espace politique, la notion de vulnérabilité est une construction fuyante pour qui cherche à la saisir », écrivent ainsi Michèle Clément et Nadine Bolduc (2004 : 70-71).

2. « Quand les sciences humaines et sociales fusionnent – intentionnellement ou par ignorance – autour des gènes de l'identité civilisationnelle, avec le modèle biomédical des sciences de la vie, dans un néo-darwinisme empreint d'éthologie, de néo-comportementalisme et de cognitivisme, les “fragiles”, les “vulnérables”, les “précaires” sont renvoyés avec commisération et distance à leur *inexistence sociale* supposée par les savants, avant que d'être remobilisés par les experts, accompagnés et encadrés pour être enfin remis au travail : celui de leur corps. » (Thomas, 2008).

3. Il ajoute : « Cette distinction présente un grand intérêt quand il s'agit d'étudier et de mener des politiques en faveur d'une catégorie de pauvres en améliorant leurs “capacités” à rester durablement en dehors de la pauvreté, mais cette problématique de minimisation des risques ne vaut guère pour ceux qui ont déjà été victimes de risques. »

La vulnérabilité : une notion malléable adaptée au contexte contemporain

Désignant une potentialité à être blessé, la vulnérabilité permet d'appréhender une structure commune d'existence : il s'agit d'une propriété intrinsèque à l'humanité entière. Plusieurs auteurs soulignent ainsi la dimension « existentielle » de la notion, non pas qu'elle invite à une psychologisation du social, mais, bien à l'inverse, en ce qu'elle permet de connecter des interrogations relatives aux « épreuves » et à la fragilité de la vie humaine à des approches attentives aux modalités d'organisation sociale et politique des sociétés humaines.

Un deuxième point fort du concept réside dans sa capacité à englober une variété de situations. On peut faire le constat de ce que « la fréquence [de son utilisation] exprime la nécessité d'un nouveau vocable pour mieux rendre compte de certaines situations et expériences dont la fragilité constitue le socle » (Martuccelli, 2014). Nous nous inscrivons donc dans la lignée des auteurs qui estiment que la plasticité du terme, loin de jouer en défaveur de la notion et de son usage en sciences sociales, en constitue un atout, à la condition cependant qu'elle soit construite théoriquement. Car si les usages sociaux et politiques de la notion ne nous paraissent pas la discréditer *a priori* – et l'on pourrait au contraire arguer de l'intérêt que les sciences sociales usent d'une langue commune avec le reste du monde social –, il va de soi que ces dernières ne peuvent faire l'économie d'une construction scientifique de la notion. Comme le note Axelle Brodiez-Dolino, la « vulnérabilité, notion souple et dynamique, peut permettre de dépasser les conceptions trop fixistes ou étroitement monétaires de la « pauvreté » et de la « précarité », tout en contournant les apories de l'exclusion » (Brodiez-Dolino et al., 2014 : 24). Elle invite ainsi à des analyses dynamiques pour comprendre l'origine, le développement et le traitement social des phénomènes afférents.

La notion de vulnérabilité exprime par ailleurs un contexte social et politique particulier. Si la pauvreté vient interroger l'horizon d'attente que constitue l'égalité, si l'exclusion apparaît avec la prise de conscience collective qu'une partie de la population des pays riches ne bénéficie pas de la croissance, si la précarité vient souligner la pluralité des sources de fragilité, l'idée de vulnérabilité émerge avec celle de sociétés toujours plus soumises à la menace et au risque (Martuccelli, 2014). Apparue dans une période de prise de conscience des menaces environnementales, la vulnérabilité propose diverses interprétations incluant les dimensions d'exposition au risque, les stratégies permettant de faire face aux

situations ainsi générées et la capacité adaptative associée à la baisse des ressources économiques (agricoles, aquatiques, halieutiques...) (Miller, Osbahr, Boyd et al., 2010).

Cette vulnérabilité est de plus en plus perçue comme une condition sociale formée par des processus historiques dynamiques, des droits ou capacités différentiels, une économie politique et des relations de pouvoir, plutôt que comme le produit direct d'une perturbation ou d'un stress [...]. (*Ibid.*: 4)

La notion permet ainsi de rendre compte d'un contexte sociétal contemporain qui vulnérabilise massivement, à la fois du point de vue matériel et symbolique. Le démantèlement de l'État-Providence, la restriction des libertés, le délitement des liens sociaux et l'injonction permanente à la consommation, à la réalisation de soi et au bonheur individuel (Cabanas & Illouz, 2018) concourent à produire dans les pays occidentaux des individus privés de supports et de protections, empêchés d'agir comme de se dire (Châtel, 2008). Les questions du sens, de l'impuissance et de l'agir individuel et collectif deviennent dès lors fondamentales. Car la vulnérabilité désigne bien une exposition à la blessure qui attaque tout autant les corps que les psychés et atteint les individus dans leur capacité à se donner leurs propres lois comme à être en relation avec autrui. Elle constitue une tentative de « qualifier, décrire, nommer ces processus, situations ou expériences qui seraient le contraire de ce qui est socialement valorisé (réussite, autonomie, responsabilité) » (Roy, 2008 : 27). Dans cette perspective, la notion désigne des processus et non des individus ou des groupes, qui seraient alors essentialisés.

En outre, faire état d'un contexte sociétal partagé ne signifie nullement faire fi des inégalités d'exposition à la blessure. « Une commune exposition à la vulnérabilité ne signifie en rien une égale exposition à celle-ci », écrit Marc-Henri Soulet (2014 : 62). Selon l'auteur, l'usage de ce concept permet d'articuler la question des inégalités (puisque les individus sont inégalement exposés à la vulnérabilité en raison de leur position dans l'espace social) et celle de la singularité (en fonction des parcours biographique et des expériences sociales, ils sont différemment soumis à cette épreuve). La vulnérabilité est ainsi inégalement distribuée et appelle des politiques spécifiques pour y répondre (Garrau, 2018), d'où l'intérêt d'appliquer la notion aux champs de l'habitat et de l'urbain pour analyser à la fois l'évolution des contextes, et les situations des individus (sur)exposés.

La notion de vulnérabilité appliquée à l'habitat

Dans le champ du logement, on considère que la vulnérabilité résidentielle apparaît quand l'un des éléments sur lesquels repose la position résidentielle – localisation du logement, caractéristiques matérielles et statut d'occupation (Grafmeyer, 2010) – est fragilisé, insatisfaisant ou menacé. Elle peut donc être induite par une grande variété de situations : logement insalubre, inconfortable, contrat d'occupation peu protecteur, difficultés de paiement, relégation territoriale, ou encore processus d'acquisition foncière ou immobilière par la puissance publique (préemption ou expropriation) ou par un acteur privé dont le corollaire est un « ordre de déguerpir » pour les habitants.

La notion de vulnérabilité résidentielle fait écho à un contexte urbain particulier. Si l'on considère les dynamiques contradictoires actuelles de l'urbain, partagées entre gentrification et taudification (Smith, 2005), densification et périurbanisation, accession à la propriété (Lambert, 2015) et éviction (Desmond, 2016), elle se conçoit dans le cadre d'une économie de plus en plus brutale (Sassen, 2016) qui rappelle par certains traits celle de la révolution industrielle. L'absence ou la faiblesse d'une politique de logement social protectrice ainsi que l'exposition des accédants modestes à des logements payés par des crédits hypothécaires « vautours » ont conduit à l'expulsion de 7,5 millions de ménages américains (Desmond, 2016) et 700 000 ces dix dernières années en Espagne, d'après la Plate-forme des affectés par l'hypothèque (PAH, 2018). Avec la privatisation du logement social en Europe de l'Est et en Angleterre et, à l'échelle globale, la financiarisation des opérateurs immobiliers, le logement est de plus en plus conçu comme un produit et les villes comme un terrain de plus-values (Harvey, 2001). Ces mutations dans les villes globales constituent un risque urbain qui pèse sur les individus et qui, ce faisant, affecte des catégories précarisées mais également les ménages qui avaient atteint une certaine protection résidentielle (Deboulet, 2012). Dans les villes en développement rapide, le marché immobilier (accession et locatif) est en train d'être totalement reconfiguré et dérégulé. Le secteur privé, de plus en plus globalisé, prend la main dans tous les grands projets publics, et le logement haut de gamme s'inscrit dans une économie de rente qui peut se féliciter d'un taux de retour exceptionnel (Barthel, 2017), la recherche de profits locatifs et immobiliers primant sur toute autre considération. Rares sont les pays qui peuvent se targuer d'avoir une politique qui favorise l'accès au logement des plus démunis et encore moins l'auto-construction ou l'auto-promotion. Dans les pays

à niveaux de revenus intermédiaires mais fortement inégalitaires tels que l'Afrique du Sud, l'Inde ou les pays du Maghreb (Maroc, Algérie), les bidonvilles continuent à se développer, car la politique de construction massive dans des périphéries lointaines par des gros conglomerats nationaux ou des promoteurs s'adresse prioritairement aux populations solvables et disposant d'un compte en banque (qui, selon une étude récente, seraient passées de 40 % à environ 60 %¹).

En France, la situation diffère de celle qui était à l'œuvre depuis le début du xx^e siècle, dans la mesure où la population résidant dans les quartiers dits insalubres est devenue résiduelle. La part de grands travaux et de projets urbains est aussi incomparablement plus forte dans la ville compétitive. Dans la période contemporaine, une particularité de la vulnérabilité résidentielle est ainsi d'être étroitement liée aux politiques de rénovation et aux grands projets urbains. Dans le cadre de ces opérations, ce sont tous les cadres d'un groupe social, ce par quoi celui-ci trouve les fondements de la régularité de sa vie sociale (Halbwachs, 1997 [1950]), qui se trouvent redéfinis. L'identité des groupes et des individus, les relations familiales et domestiques, le quartier sont recomposés (Coing, 1966). Et s'il faut du temps pour que les configurations sociales retrouvent leur stabilité, la mobilisation des habitants *ex ante* pose la question de leur conscience d'une commune appartenance, de leur attachement au lieu et de leur capacité à anticiper les changements. La vulnérabilité des gens et la vulnérabilité des choses (Lévy-Vroelant, 2015) sont donc inextricablement liées. Tandis que des ménages se saisissent de l'opportunité proposée par les programmes de rénovation urbaine pour changer de lieu de résidence, bien d'autres ressentent l'éviction du logement (même régulée par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine) comme une dépossession qui les projette dans l'inconnu et les prive d'une sécurité indispensable alors que les autres formes de protection se sont défaites (Deboulet & Lafaye, 2018).

Dans les pays des Suds, la vulnérabilité résidentielle est également intimement associée aux processus de renouvellement urbain qui passent par la multiplication des projets/grands projets métropolitains vus comme une occasion d'extraction de plus-value, tels le projet Tanger-Med au Maroc ou les reconversions post-industrielles et minières en Chine (Audin, 2017). L'insécurité résidentielle apparaît comme le corollaire de la volonté

1. La bancarisation de la population a récemment significativement augmenté dans le monde (Un nouveau rapport, 2015).

de mise à niveau internationale brandie par la plupart des métropoles des pays émergents (Gibert, 2014). Comme les déguerpissements de quartiers précaires en Afrique (Blot & Spire, 2014), les évictions et les expulsions engendrées par ces projets internationaux de « rattrapage » (Vieira da Cunha, 2016) provoquent des « stress » intenses qui mettent à l'épreuve la capacité des habitants à maîtriser leur destin résidentiel.

Un autre aspect de la vulnérabilité résidentielle est qu'elle permet d'appréhender les positions résidentielles comme un continuum : plus ou moins valorisées sur le plan économique et symbolique (Soulié, 1997), ces positions sont mouvantes et instables, et les statuts résidentiels ne sont jamais figés. C'est le propre d'un rapport social que d'être suspendu à l'état des rapports de force entre les groupes sociaux locaux. Par exemple, l'illégalisme de certaines initiatives collectives permet de réaffirmer le droit à prendre place et à fonder ou refonder une légitimité. Aux frontières du formel et de l'informel, ces mobilisations peuvent exprimer une capacité collective à se jouer du pouvoir, contournant ou détournant les normes pour s'installer dans des espaces non convenus (Aguilera, Bouillon, Colin et al., 2018). Elles peuvent aussi reconfigurer des situations résidentielles, créer ou atténuer des incertitudes, recomposer les cadres de la situation (en reconsidérant les obligations et les limitations d'action qui se tissent autour de l'habitat, les règles de voisinage, les rapports aux pouvoirs...). *In fine*, la vulnérabilité permet une approche des résistances multiformes des individus et des groupes concernés, et fait donc cas des possibilités de faire évoluer les situations locales ponctuelles ou de longue durée, en sortant du mal-logement, en refusant les relogements forcés, en ouvrant de nouveaux horizons de vie dans l'espace urbain en dépit de vents contraires et de coalitions de pouvoir souvent hostiles ou indifférentes.

Enfin, la notion de vulnérabilité résidentielle a pour intérêt d'attirer l'attention sur les processus de production de positions résidentielles disqualifiées. Au sein des travaux portant sur la pauvreté, elle conduit à appréhender les déficits de ressources et leurs effets sur les trajectoires des individus et des groupes (Martin, 2013 ; Mitlin & Satterthwaite, 2013). Elle permet d'adopter une perspective constructiviste de la situation et des dynamiques résidentielles en mettant au jour à la fois les facteurs fragilisant la vie urbaine et la manière dont les habitants appréhendent leur situation ou développent des compétences collectives. Ainsi, dans les quartiers précaires, la vulnérabilité résidentielle peut être en partie compensée ou contrecarrée par l'auto-organisation des habitants (pour le

cas du Brésil – voir Bisilliat, 1995) ou par l'intégration d'un secteur productif très performant, en dépit de sa caractérisation d'informel, comme en témoigne le cas de Dharavi à Mumbai ou de bien d'autres quartiers populaires ou *slums* moins emblématiques (Saglio-Yatzimirsky, 2002).

En résumé, dans le champ du logement, l'usage de cette notion vise à décrire les processus de production de positions résidentielles disqualifiées et tient compte des statuts mais aussi des liens sociaux qui se tissent autour de l'habitat. Le concept fait écho à la situation des habitants qui cumulent les difficultés (problèmes d'intégration sur le marché du travail, migration récente, faible niveau de diplôme, monoparentalité...), mais prend également en considération les facteurs structurels, liés notamment au contexte économique local et aux caractéristiques du bâti. La vulnérabilité résidentielle telle que nous l'entendons ne renvoie donc pas seulement aux populations, mais aussi (et peut-être surtout) aux contextes et aux structures (Bouillon, Deboulet, Dietrich et al., 2015) : elle désigne moins un statut qu'un rapport politique. Si la vulnérabilité est bien celle des habitants, elle ne peut être comprise et analysée que comme résultat d'un processus qui convoque tout autant les pouvoirs publics (dans le cadre, par exemple, de projets de rénovation urbaine) que le marché. Elle implique une expérience sociale, mais aussi des rapports de force et, enfin, des (im)possibilités d'agir. Contrairement à la notion d'exclusion, qui peut suggérer l'idée d'une mise à l'écart définitive (Paugam, 1996), elle se conçoit comme un risque urbain qui peut amener les personnes concernées à pouvoir plus ou moins « rebondir », individuellement ou collectivement, la vulnérabilité étant toujours potentiellement réversible¹ (Soulet, 2014).

*

Sans avoir l'ambition de proposer une comparaison systématique entre les Nords et les Suds, cet ouvrage affirme la nécessité de décroisonner les savoirs et de construire des ponts épistémologiques entre Nord et Sud à partir des résultats de chercheurs ayant mené leurs investigations sur des terrains urbains très variés. En cohérence avec la construction de la notion de vulnérabilité élaborée dans les lignes qui précèdent,

1. Ou, comme le notent Claire Lévy-Vroelant, Michel Joubert et Christoph Reinprecht (2015 : 15) : « La nature circulatoire des vulnérabilités, le rôle des valeurs comme enjeux de lutte, éclairent la dynamique entre vulnérabilité, capacité d'agir et résistance. »

les articles présentés ici s'organisent à la façon d'un cheminement : la première partie aborde la manière dont des habitants confrontés à la vulnérabilité résidentielle tentent de trouver une place dans la ville ; la seconde s'intéresse aux politiques publiques et à leur rôle dans la production et/ou la réduction des vulnérabilités et la dernière met la focale sur la question de la sortie de la vulnérabilité et les obstacles dans ce processus.

La première partie de cet ouvrage, « Trouver sa place dans la ville », porte sur la production de la vulnérabilité résidentielle tant sur le plan urbain-systémique que du point de vue des acteurs qui y sont confrontés. Dans le premier chapitre, la grande précarité des « nomades urbains contraints » que sont les sans-logement d'Île-de-France est vue depuis les campements des bois par une lunette anthropologique (Anne-Claire Vallet). Est ensuite abordée la situation des populations roms en France (Béatrice Mésini), ces dernières souffrant d'une vulnérabilité résidentielle chronique en raison de l'hostilité de l'environnement. Pour finir, le troisième chapitre aborde le cas des ménages de Niamey, métropole dénuée de ressources où l'implantation en ville oblige à l'édification de cabanes dans l'attente d'un déplacement (Florence Boyer). La tolérance locale joue alors un rôle fondateur dans la capacité à construire un minimum de stabilité et donc de résilience.

Quels sont les facteurs à la fois structurels et conjoncturels qui permettent de situer la production de la vulnérabilité résidentielle dans une économie politique du capitalisme de rente et post-industrielle ? C'est ce qu'étudient les textes de la seconde partie, intitulée « Politiques publiques et vulnérabilités ». Le chapitre de Marie Chabrol et de Yannick Henrio analyse d'abord les effets des politiques de transformation d'un quartier populaire parisien, la Goutte-d'Or, et les enjeux pour les ménages précaires qui aspirent à rester dans ce secteur. Le texte de Rémi Habouzit, qui présente une monographie de la rénovation urbaine de copropriétés dégradées en Île-de-France, et celui de Gülçin Erdi, qui observe l'énorme machine à produire du logement de masse au détriment des quartiers précaires qu'est le TOKİ (l'institution turque en charge du logement), poursuivent la réflexion sur l'effet des politiques publiques sur la vulnérabilité des habitants. La relation entre projets (et en particulier grands projets) est ici pensée comme complémentaire de l'analyse en termes de politiques publiques pour appréhender les mises en vulnérabilité de populations relogées. Cela pose la question de l'éligibilité des populations, comme à Saint-Denis (Mathilde Costil) où des résistances organisées et individuelles contournent l'obligation de déplacement

VULNÉRABILITÉS RÉSIDENTIELLES

contraint qui constitue, ici et ailleurs, l'un des plus importants facteurs de vulnérabilisation.

Comment, pour finir, peut-on sortir de la vulnérabilité résidentielle, et à quel prix, par quels arrangements ? À ce stade, il devient complexe de tirer de mêmes fils analytiques, alors que les contextes, planifiés ou non, sont très divers, comme le sont les niveaux d'inégalité, de démocratie de la gouvernance, de capacité institutionnelle et de ressources individuelles et collectives. On peut néanmoins mettre en regard l'exemple de Bamako, ville étudiée par Monique Bertrand, où la densité résidentielle augmente avec l'éviction des femmes divorcées, qui apparaissent alors comme un nouvel exemple de populations vulnérables, et les régions françaises, où Céline Bergeon étudie les populations dites du voyage qui sont vulnérabilisées par la loi Besson de 2000 obligeant les communes de plus de 5 000 habitants à réaliser des aires d'accueil. Pour sortir de la vulnérabilité, la propriété se révèle par ailleurs être souvent un faux recours, comme le montre Émilie Schijman dans le cas de Buenos Aires. Ceci est également démontré par Henri Briche à Detroit qui observe comment seules les stratégies collectives sont payantes. S'en sortir dans des métropoles en crise ou en décroissance ne passe pas par les mêmes ressorts que dans les villes du capitalisme triomphant (Paris, Londres, les métropoles indiennes...). Enfin, si l'étude des formes de vulnérabilité se révèle utile pour restituer aux acteurs leurs capacités d'agir en dépit des risques et des privations résidentielles, elle cherche à éviter un registre prescriptif. À ce titre, elle prend en compte les limites des stratégies de sortie de la pauvreté comme de la vulnérabilité et appelle à une universalisation des solutions plutôt qu'à une politique de publics ou de zones cibles dont on peut actuellement mesurer l'inefficacité, voire la contribution au renforcement des inégalités.

I.
TROUVER SA PLACE DANS LA VILLE

